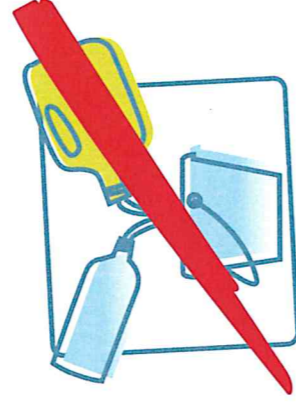


Tous concernés par une meilleure qualité de l'air intérieur !!!

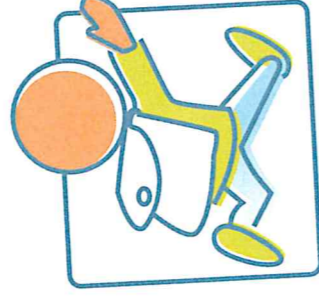
Les produits utilisés pour l'entretien des locaux des établissements recevant des enfants peuvent être la source de contamination de certains milieux (air, eau, sol), et ont un impact potentiel sur la santé des enfants et des salariés qui occupent le bâtiment.



Toujours aérer pendant et après les activités de nettoyage permet une circulation de l'air et une évacuation plus facile des éventuels polluants.



Ne pas faire de mélange, limiter le nombre de produits qui peuvent entraîner des réactions chimiques néfastes pour la santé.



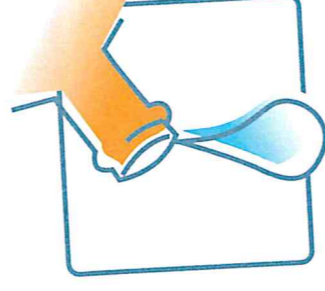
Faire le ménage après le départ des enfants dans la mesure du possible ce qui permet une dispersion des polluants durant la nuit.



Choisir un lieu de stockage ventilé ou avec possibilité d'aération : les locaux doivent bénéficier d'un système de ventilation et/ou d'une aération naturelle.



Ne pas utiliser d'eau de Javel ou avec possibilité d'aération : La Javel est un produit nocif et très réactif dès qu'il est mélangé à des bases ammoniacales ou acides par exemple : il y a danger de formation de gaz toxiques.



Éviter les surdosages, respecter les dosages prescrits car un surdosage peut entraîner des risques pour la santé des utilisateurs et des occupants du bâtiment.



idée reçue n°1
" Les produits écologiques sont moins performants que les produits classiques "

Les produits certifiés par l'écolabel européen sont conçus en limitant le recours à certaines substances nocives pour la santé et pour l'environnement. Leur efficacité est également testée en laboratoire.

FAUX !!!

idée reçue n°2
" Il faut un produit différent pour chaque type d'activité de nettoyage "

Hormis les usages spécifiques type dégraissage ou détachage particulier, les tensioactifs contenus dans les produits classiques permettent un multi-usage et évitent ainsi un mélange de substances.

FAUX !!!

idée reçue n°3

" La Javel ne nettoie pas, elle désinfecte seulement "
La Javel ne lave pas, son usage doit être interdit. En cas de besoin exceptionnel, elle doit être utilisée sur des surfaces propres. Son pouvoir désinfectant n'agit qu'au contact direct sur les bactéries, il est nul si elles sont protégées.

VRAI !!!